

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD488

présenté par  
Mme Abeille et M. Alauzet

-----

### ARTICLE 60

Supprimer l'alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de cet alinéa est trop large et il conviendrait de préciser ce que sont les « raisons impératives d'intérêt public majeur ». Avec une telle rédaction, il serait possible d'organiser ces « opérations de destruction » pour de multiples raisons.